

République Française
Département de Vaucluse
Arrondissement de Carpentras
Commune de Méthamis

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025**

Nombre des conseillers : 11 - En exercice : 10 - Ont pris part aux délibérations : 9
Date de la convocation : 27/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil à la mairie, en séance ordinaire et au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marc TESTE, Maire

Présents : Jean-Marc TESTE, Pierre MOULIN, Andrée CHABAUD, Patricia FERNETTE, Huguette CARLOTTI, Sylvie MALLET, Gilbert MILESI, Alain AGUILERA, Benjamin AUCREMANNE

Absent :
Jérôme LACOLAS

Absent excusé :	Ayant donné pouvoir à :

A été désigné(e) Secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT) : Patricia FERNETTE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et débute l'ordre du jour comme suit :
Ordre du jour :

N° d'ordre	N° de délibération	Objet de la délibération
1	2025-18	Subventions aux associations

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27/05/2025

1- Subventions aux associations

Des conseillers sont directement concernés par cette question à l'ordre du jour, par conséquent, ils sortent de la salle lors des débats et du vote concernant leur association, et, Monsieur le Maire s'assure que les conditions de quorum sont toujours réunies afin de pouvoir délibérer.

Monsieur le Maire énonce que dans le cadre de leurs activités, plusieurs associations ont sollicité auprès de la commune, l'octroi de subvention au titre de l'année 2025.

Les associations ont adressé un dossier de demande de subvention qui comporte des informations utiles sur leur association, sur leurs ressources propres et sur la réalisation effective et conforme de leurs projets antérieur puis ceux à venir.

Après avoir entendu les montants alloués en 2024, la nature de leurs projets et les montants sollicités en 2024, le conseil municipal décide de délibérer individuellement par association comme suit et dans la limite des crédits ouverts au budget primitif 2024 :

ASSOCIATION	SUBVENTION ALLOUEE EN 2024	DEMANDÉ 2025	PROPOSÉ 2025	VOTE
La Calado	800 €	500 €	500 €	Ont pris part à la délibération : 8
				Pour : 8
				Contre : 0
				Abstention : 0
OCCE 84 (école de Méthamis)	900 €	1 151 €	900 €	Ont pris part à la délibération : 9
				Pour : 9
				Contre : 0
				Abstention : 0
Les Badaïres	600 €	600 €	600 €	Ont pris part à la délibération : 7
				Pour : 7
				Contre : 0
				Abstention : 0
Restaurants du cœur	100 €	500 €	100 €	Ont pris part à la délibération : 9
				Pour : 9
				Contre : 0
				Abstention : 0
Club de l'amitié Malemortais	400 €	600 €	400 €	Ont pris part à la délibération : 7
				Pour : 7
				Contre : 0
				Abstention : 0
Collège de Mazan – Section sportive « danse »	0 €	1 000 €	200 €	Ont pris part à la délibération : 9
				Pour : 9
				Contre : 0
				Abstention : 0
comité des fêtes	6 000 €	7 000 €	6 500 €	Ont pris part à la délibération : 6
				Pour : 6
				Contre : 0
				Abstention : 0
Pierre sèche en Vaucluse	100 €	MONTANT LIBRE	100 €	Ont pris part à la délibération : 7
				Pour : 7
				Contre : 0
				Abstention : 0
AFODAV	0 €	560 €	300 €	Ont pris part à la délibération : 9
				Pour : 9
				Contre : 0
				Abstention : 0
Nesque propre	0 €	150 €	150 €	Ont pris part à la délibération : 9
				Pour : 9
				Contre : 0
				Abstention : 0
TOTAL	9 200 €		9 750 €	

Questions diverses

- Patricia FERNETTE propose de faire un règlement pour la mise à disposition des tables et chaises avec des heures bien précises pour les récupérer et les ramener.
- L'assemblée précise que la salle communale a été retrouvée très sale lors de la dernière mise à disposition.
- L'assemblée demande à ce que le chemin de Boutière soit élagué afin que les engins puissent passer lors de sa réfection.

**CLOTURE PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025**

Présents : Jean-Marc TESTE, Pierre MOULIN, Andrée CHABAUD, Patricia FERNETTE, Huguette CARLOTTI, Sylvie MALLET, Gilbert MILESI, Alain AGUILERA, Benjamin AUCREMANNE

Absent :
Jérôme LACOLAS

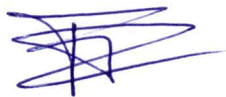
Absent excusé :	Ayant donné pouvoir à :

La séance est levée à : 19h50

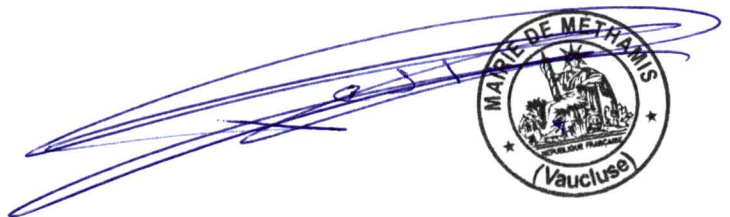
Le présent procès-verbal est validé dans sa séance du 18 septembre 2025.

N° d'ordre	N° de délibération	Objet de la délibération
1	2025-18	Subventions aux associations

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Jean-Marc TESTE



Certifié affiché le : 19.09.25